



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/16/Add.1
8 mai 2025

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-seizième réunion
Montréal, 26-30 mai 2025
Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire¹

Addendum

APERÇU DES QUESTIONS RECENSÉES PENDANT L'EXAMEN DES PROJETS

Ce document est émis afin d'**ajouter** les sections I, II et IV ci-dessous.

I. Aperçu des projets et activités soumis par les agences bilatérales et d'exécution

1. Le tableau 1 présente un résumé des demandes soumises par les agences bilatérales et d'exécution à la 96^e réunion.

Tableau 1: Demandes soumises par les agences bilatérales et d'exécution

Projets et activités	Nombre de pays	Nombre de demandes de financement	Montants demandés (\$US)	Montants demandés en principe (\$US)
Phase II/III des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)	4	10	3 387 430	7 441 749
Tranches de PGEH approuvés	14	22	5 941 043	
Préparation de la phase III des PGEH	3	3	179 000	
Vérification de la conformité d'une sélection de pays visés à l'article 5 avec leur accord relatif au PGEH	12	12	402 000	
Phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali (KIP)	11	32	32 047 590	54 036 170
Tranche d'un plan de contrôle des émissions de HFC-23 approuvé	1	1	238 243	
Préparation d'un projet d'investissement dans le cadre du KIP (secteur des mousses)	1	1	85 600	
Financement d'urgence pour le renforcement des institutions	1	1	30 000	
Renouvellement des projets de renforcement des institutions	9	9	4 146 268	
Activités de facilitation pour la réduction progressive des HFC	1	1	160 500	

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/1

Les documents de pré-session du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Projets et activités	Nombre de pays	Nombre de demandes de financement	Montants demandés (\$US)	Montants demandés en principe (\$US)
Activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien (décision 89/6)*	7	7	793 437	
Projets pilotes portant sur l'efficacité énergétique (décision 91/65)	5	5	3 103 000	
Préparation de projets pilotes portant sur l'efficacité énergétique (décisions 91/65 et 94/60)	6	6	260 740	
Préparation de projets d'efficacité énergétique destinés aux utilisateurs finaux à l'aide d'un mécanisme de fonds renouvelable (décision 95/87)**	7	5	642 000	
Projet mondial de jumelage des administrateurs des bureaux de l'ozone et des décideurs en matière d'efficacité énergétique (phase II)	--	1	890 452	
Préparation d'inventaires nationaux de banques de déchets de substances réglementées (décision 91/66)	12	12	1 124 000	
Total	--	128	53 431 303	

*Des demandes pour trois pays (Botswana, Érythrée et Éthiopie) ont été soumises dans le cadre des demandes de tranche de leur PGEH

** Une demande de préparation de projet à l'échelle mondiale a été soumise pour trois pays (Colombie, Ghana et Jordanie)

Note : Les montants des financements incluent les frais d'appui d'agence.

II. Aperçu des projets et des activités suite au processus d'examen des projets

2. Suite au processus d'examen des projets, cinq demandes de financement pour des projets et des activités s'élevant au total à 3 639 395 \$US, coûts d'appui d'agence compris, ont été retirées, 69 demandes représentant un total de 12 914 210 \$US, coûts d'appui d'agence compris, ont été recommandées pour approbation globale, et 54 demandes représentant un total de 25 047 823 \$US, coûts d'appui d'agence compris, ont été transmises pour examen individuel. Au total, les demandes de financement pour les projets et activités recommandés pour une approbation globale ou un examen individuel s'élèvent à 37 962 033 \$US, coûts d'appui d'agence compris.

II.1 Projets soumis et ultérieurement retirés

3. Le tableau 2 présente un résumé des demandes soumises par les agences bilatérales et d'exécution à la 96^e réunion ayant été ultérieurement retirées.

Tableau 2 : Demandes soumises et ultérieurement retirées

Projets et activités	Nombre de pays	Nombre de demandes de financement	Montant demandé (\$US)
Phase I des KIP	2	4	3 243 495
Projets pilotes portant sur l'efficacité énergétique (décision 91/65)	1	1	395 900
Total	3	5	3 639 395

Note : Les montants des financements incluent les frais d'appui d'agence.

Phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC (Philippines, Serbie)

4. Le PNUD, au nom du gouvernement des Philippines, a soumis une proposition pour la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC (KIP). Dans son évaluation, le Secrétariat a fait part de ses inquiétudes concernant les détails des composantes et des coûts proposés, ainsi que la

consommation de HFC du pays par secteur. Le gouvernement a demandé au PNUD de prendre en main ces questions et de soumettre à nouveau la proposition révisée à la 97^e réunion.

5. L'ONUDI, au nom du gouvernement de la Serbie, a soumis une proposition pour la phase I du KIP. Le Secrétariat a constaté des incohérences dans la consommation de HFC déclarée par le pays et dans le niveau de financement demandé pour atteindre les objectifs de réduction proposés. Après consultation, l'ONUDI a informé le Secrétariat que le gouvernement reporterait la soumission de cette proposition à la 97^e réunion afin de disposer de plus de temps pour affiner le plan d'activités proposé et renforcer la stratégie du KIP.

Projets pilotes sur l'efficacité énergétique soumis conformément à la décision 91/65 (Paraguay)

6. Au nom du gouvernement du Paraguay, le PNUD a soumis une proposition de projet pilote, conformément à la décision 91/65, visant à aider les autorités nationales chargées de l'efficacité énergétique et des normes à élaborer des normes minimales de performance énergétique en créant un laboratoire destiné à tester l'efficacité énergétique des climatiseurs, à mettre en œuvre parallèlement à la phase II du PGEH et à la phase I du KIP. Le Secrétariat a noté que la question des centres de test sera examinée par le Comité exécutif lors de sa 97^e réunion sur la base de la décision 95/87 d). Par la suite, le PNUD a accepté de retirer la proposition et de la soumettre éventuellement à nouveau à la 97^e réunion en tant que demande de financement pour la préparation d'un projet.

II.2 Projets recommandés pour approbation globale

7. Le tableau 3 présente un récapitulatif des demandes recommandées pour approbation globale. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/18, examiné au titre du point 9 c) de l'ordre du jour, comprend des informations supplémentaires sur ces demandes, la recommandation du Secrétariat aux fins d'examen par le Comité exécutif et une annexe contenant une liste complète des projets recommandés pour approbation globale.

Tableau 3 : Demandes recommandées pour approbation globale

Projets et activités	Nombre de pays	Nombre de demandes de financement	Montant recommandé (\$US)
Tranches de PGEH approuvés	13	20	5 660 480
Préparation de la phase III des PGEH	3	3	179 000
Préparation d'un projet d'investissement dans le cadre du KIP (secteur des mousses)	1	1	85 600
Vérification de la conformité d'une sélection de pays visés à l'article 5 avec leur accord relatif au PGEH	12	12	402 000
Tranche d'un plan de contrôle des émissions de HFC-23 approuvé	1	1	339 725
Renouvellement des projets de renforcement des institutions	9	9	4 146 268
Activités de facilitation pour la réduction progressive des HFC	1	1	160 500
Activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien (décision 89/6)*	6	6	686 437
Préparation de projets pilotes portant sur l'efficacité énergétique (décision 91/65)	4	4	130 200
Préparation d'inventaires nationaux de banques de déchets de substances réglementées (décision 91/66)	12	12	1 124 000
Total		69	12 914 210

*Des demandes pour trois pays (Botswana, Érythrée et Éthiopie) ont été soumises dans le cadre des demandes de tranche de leur PGEH

Note : Les montants des financements incluent les frais d'appui d'agence.

II.3 Vérification de la conformité d'une sélection de pays à faible volume de consommation avec leur accord relatif au plan de gestion de l'élimination des HCFC

8. Conformément à la décision 61/46 c), le Secrétariat a sélectionné un échantillon 12 pays visés à l'article 5 à faible volume de consommation (LVC) afin de vérifier la conformité avec leurs accords de PGEH. Les critères de sélection comprenaient la proximité de la prochaine tranche du PGEH (2026 ou 2027 et 2028 dans un seul cas), toute vérification antérieure achevée au moins deux ans avant la 96^e réunion, le niveau de consommation et la répartition géographique. Les pays sélectionnés (trois en Afrique, cinq en Amérique latine et dans les Caraïbes, un en Asie et dans le Pacifique et trois en Europe) sont énumérés au tableau 4. Conformément à la décision 92/21 c), les agences d'exécution concernées ont inclus les coûts de vérification correspondants dans leurs programmes de travail respectifs soumis à la 96^e réunion.

Tableau 4. Pays visés à l'article 5 sélectionnés en vue de la vérification de la conformité avec leurs accords de PGEH

No	Pays	Valeur de référence des HCFC (tm)	Agence d'exécution principale	Prochaine demande de tranche (année)
1	Albanie	107,31	ONUDI	2026
2	Antigua-et-Barbuda*	5,51	PNUE	2027
3	Arménie*	126,69	ONUDI	2027
4	Belize	49,86	PNUE	2027
5	Bhoutan**	5,62	PNUE	-
6	Burundi	129,20	PNUE	2027
7	Congo	184,40	PNUE	2028
8	Haïti*	66,00	PNUE	2027
9	République de Moldova	17,00	PNUD	2027
10	Sainte-Lucie	19,91	PNUE	2027
11	Suriname	35,92	PNUE	2027
12	Zimbabwe	314,94	PNUE	2027

*Pays soumettant des demandes la phase du PGEH à la 96^e réunion, avec des deuxièmes tranches prévues en 2027.

**Lors de la 95^e réunion, le PNUE a été chargé de fournir un rapport de vérification de la consommation du pays pour la période 2024-2026 à la première réunion de 2027, même si aucune nouvelle tranche n'est prévue.

Recommandation

9. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- De noter que les organismes bilatéraux et d'exécution concernés ont inclus dans leurs programmes de travail de 2025, soumis à la 96^e réunion, des demandes de financement des rapports de vérification des plans de gestion de l'élimination des HCFC pour l'Albanie, Antigua-et-Barbuda, l'Arménie, le Belize, le Bhoutan, le Burundi, le Congo, Haïti, la République de Moldova, Sainte-Lucie, le Suriname et le Zimbabwe ;
- D'examiner les demandes de financement associées aux vérifications mentionnées à l'alinéa a) ci-dessus dans le cadre des programmes de travail soumis par chaque agence d'exécution concernée au titre du point 9 c) de l'ordre du jour, Projets recommandés pour approbation globale.

II.4 Projets recommandés pour examen individuel

10. Le tableau 5 présente un récapitulatif des demandes soumises pour examen individuel. De plus amples détails sur ces projets et activités figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/19, examiné au titre du point 9 d) de l'ordre du jour.

Tableau 5. Demandes recommandées pour examen individuel

Projets et activités	Nombre de pays	Nombre de demandes de financements	Montant recommandé (\$US)	Montants demandés en principe (\$US)
Phase II/III des PGEH	4	11	3 001 132	6 916 303
Tranches de PGEH approuvés	1	2	À déterminer	
Phase I des KIP	9	28	18 813 619	36 100 155
Financement d'urgence pour le renforcement des institutions	1	1	30 000	
Projets pilotes portant sur l'efficacité énergétique (décision 91/65)	4	4	1 582 880	
Préparation de projets pilotes portant sur l'efficacité énergétique (décision 94/60)	2	2	87 740	
Préparation de projets d'efficacité énergétique destinés aux utilisateurs finaux à l'aide d'un mécanisme de fonds renouvelable (décision 95/87)	7	5	642 000 ²	
Projet mondial de jumelage entre administrateurs des bureaux de l'ozone et décideurs en matière d'efficacité énergétique (phase II)		1	890 452	
Total		54	25 047 823	

Note : Les montants des financements incluent les frais d'appui d'agence.

IV. Rapports sur la mise en œuvre des décisions et suivi des discussions précédentes relatives à l'examen des projets

IV.1 Demande de renouvellement de projets de renforcement des institutions

11. Le Secrétariat a examiné les rapports finaux et les demandes de renouvellement du financement du renforcement des institutions pour neuf pays à la lumière des décisions pertinentes. Toutes les demandes ont été recoupées avec les précédents rapports sur le renforcement des institutions, les rapports périodiques sur la mise en œuvre des programmes de pays, les données déclarées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal, les derniers rapports sur la mise en œuvre des PGEH, les rapports périodiques des agences d'exécution soumis à la 95^e réunion et les décisions pertinentes relatives à la conformité adoptées par les Parties au Protocole de Montréal. À la date de la publication des documents du programme de travail à prendre en compte, cinq pays avaient soumis les données de mise en œuvre du programme de pays de 2024³. Tous les pays ont indiqué qu'ils avaient atteint ou partiellement atteint tous les objectifs applicables en matière de renforcement des institutions. Le Secrétariat a pris note d'une cohérence satisfaisante dans l'application des indicateurs de performance entre les pays demandant un financement du renforcement des institutions. Le Secrétariat a recommandé que tous les projets de renforcement des institutions soient soumis à la 96^e réunion pour approbation globale. En outre, le Secrétariat a recommandé l'approbation, à titre exceptionnel, de la demande d'aide d'urgence pour le renforcement des institutions aux Maldives.

IV.2 Financement retenu dans l'attente de la remise de rapports de vérification ou du respect de conditions particulières

12. Lors de la 95^e réunion, le Comité exécutif a approuvé la troisième tranche de la phase II du PGEH pour la Dominique, étant entendu que le Trésorier transférerait les fonds approuvés au PNUE seulement après que le Secrétariat aura reçu la confirmation que les trois formations devant être organisées se tenir au cours du premier trimestre de 2025 avaient bien eu lieu et que les détails pertinents avaient été communiqués

² Montant tel que soumis

³ A la date du 8 mai 2025, les rapports de mise en œuvre des programmes de pays n'avaient pas été reçus pour l'Angola, le Bangladesh, le Brésil, l'Éthiopie, la Namibie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

au Secrétariat⁴. En mars 2025, le PNUE a confirmé l'achèvement des activités en suspens et a fourni les détails adéquats. Le Trésorier a été informé de cette progression et a été prié de décaisser les fonds approuvés.

13. Lors de la 93^e réunion, le Comité exécutif a également approuvé la deuxième tranche de la phase II du PGEH pour le Qatar, étant entendu que les fonds approuvés ne seraient transférés par le Trésorier au PNUE qu'après que le Secrétariat aura confirmé que le pays a mis en œuvre les engagements énumérés dans la décision 88/54 e) i), ii) et iii)⁵. Au moment de la finalisation du présent document, le Secrétariat n'avait pas reçu de mise à jour sur l'état de mise en œuvre de ces engagements.

IV.3 Prix des substances réglementées et des produits de remplacement

14. Conformément à la décision 79/4 c), le Secrétariat présente, à titre d'information, un récapitulatif des prix des substances réglementées et des produits de remplacement à introduire pour les projets d'investissement inclus dans le cadre des KIP pour l'Égypte, le Liban et l'Indonésie, tels que soumis à la 96^e réunion.

Égypte : Phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC – mousse de polyuréthane, mousse de polystyrène extrudé, réfrigération domestique, réfrigération commerciale et climatisation résidentielle

15. Le projet concernant le secteur de la mousse de polyuréthane (PU) comprenait les prix du HFC-365mfc/227ea à 12,00 \$US par kg, du HFC-245fa à 9,95 \$US/kg, du cyclopentane à 3,83 \$US/kg, du formiate de méthyle à 6,00 \$US/kg et du HFO-1233zd(E) à 17,00 \$US/kg. Dans le rapport du programme de pays, le prix du HFC-245fa était de 12,50 \$US/kg et le prix du HFC-365mfc/227ea ainsi que ceux du cyclopentane, du formiate de méthyle et du HFO 1233zd(E) n'étaient pas fournis. Les coûts différentiels d'exploitation (CDE) pour les reconversions au cyclopentane ont été fixés à zéro d'un commun accord à titre exceptionnel, et les CDE pour les reconversions du HFC-245fa au formiate de méthyle et au HFO-1233zd(E) ont été convenus à titre exceptionnel en utilisant comme référence le prix du HFO-1233zd(E).

16. Le projet pour la mousse de polystyrène extrudé (XPS) incluait les prix du HFC-152a à 3,26 \$US/kg, du HFO-1234ze à 15,00 \$USD/kg, de l'éther diméthylque (DME) à 2,00 \$US/kg et du CO₂ à 3,83 \$US/kg. Le prix du HFC-152a dans le rapport les données du programme de pays était de 3,24 \$US/kg et les prix du HFO-1234ze, du DME et du CO₂ n'ont pas été fournis.

17. Pour le projet dans le secteur de la réfrigération commerciale, les prix inclus dans le rapport du programme de pays étaient les suivants : Le HFC-134a était à 6,43 \$US/kg, le R-404A à 7,54 \$US/kg, le R-407C à 6,83 \$US/kg et le R-290 à 6,40 \$US/kg. Les prix utilisés dans le projet pour le HFC-134a et le R-404A sont les mêmes que dans le rapport sur les données du programme de pays, le prix du R-290 était de 4,48 \$US/kg et aucun prix n'a été inclus dans le projet pour le R-407C. Pour les projets dans les secteurs de la réfrigération domestique et de la climatisation résidentielle visant à reconvertir les entreprises pour passer respectivement du HFC-134a au R-600a et du R-410A au HFC-32, les CDE ont été fixés à zéro pour chacun d'un commun accord.

Indonésie : Phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC – réfrigération domestique, climatisation des transports

18. La phase I du KIP pour l'Indonésie comprenait un projet pour le secteur de la réfrigération domestique visant à reconvertir les entreprises pour passer du HFC-134a au R-600a, avec des CDE fixés à zéro, et un projet pour le secteur de la climatisation des transports visant à développer, produire et tester

⁴ Décision 95/34 et Annexe XVII du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/94

⁵ Décision 93/36 a)

des prototypes dispositifs de climatisation pour trains utilisant le R-454C en remplacement du R-407C, sans CDE demandé.

Liban : Phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC – secteurs de la climatisation résidentielle et de la réfrigération commerciale

19. Le projet de climatisation résidentielle pour le Liban, soumis dans le cadre de la phase I du KIP, comprend la reconversion d'une entreprise pour passer du R-410A au HFC-32 ; les CDE ont été fixés d'un commun accord à zéro pour ce projet. Dans le cas des équipements de réfrigération commerciale, les prix du HFC-134a et du R-404A étaient respectivement de 6,50 \$US/kg et de 8,15 \$US/kg dans le rapport sur les données du programme de pays ; le prix du R-408A n'était pas disponible ; les coûts fournis dans le projet pour le HFC-134a, le R-404A et le R-408A étaient respectivement de 12,50 \$US/kg, 13,80 \$US/kg et 13,00 \$US/kg. Le prix du R-290 utilisé pour le projet était de 16,50 \$US/kg, tandis que celui indiqué dans le rapport sur les données du programme de pays était de 16,00 \$US/kg. La différence de prix était principalement due aux coûts plus élevés supportés par les petites et moyennes entreprises en raison du faible volume de production d'équipements utilisant des frigorigènes, ce qui limitait leur capacité à négocier de meilleurs prix pour ces derniers.